

Sur lesoir.be

Entretiens, débats en ligne : l'actualité vit sur le site du « Soir ». En voici des moments forts. Et si vous avez le temps, allez sur lesoir.be/debats.

« On a l'impression que les patrons flamands dictent la campagne pour la N-VA »

L'affaire Johnny Thijs a fait réagir les patrons flamands. Vont-ils donner le ton de la campagne ? On en parle avec **Béatrice Delvaux**. **Le patronat flamand dicte-t-il la campagne en vue des élections de 2014 ?**

On a l'impression qu'ils le font pour la N-VA, même si l'on ne sait pas si c'est volontaire de la part de tous les patrons. Au départ, on avait le sentiment que la décision sur cette affaire avait été prise par le gouvernement, d'autant plus que Labille ne fait pas partie du kern. Cependant, depuis quelques jours et alors que la polémique enfle, on a l'impression que le ministre Labille a pris la décision tout seul. L'Open VLD et le CD&V se plaignent en disant que ce qui a été décidé ne correspond pas à ce qui était convenu au kern. Aujourd'hui, ils se taisent. Il n'y a pas un seul homme ou femme politique qui soit intervenu à



visage découvert. Le tout est de savoir si ça va passer la rampe du Nouvel An.

Va-t-on réussir à sortir du débat idéologique ?

La campagne avait été annoncée par la N-VA comme un projet socioéconomique qui correspond à celui des patrons flamands. Ces derniers ont manifesté de nombreuses fois leurs craintes vis-à-vis du retour d'un gouvernement Di Rupo qui, d'après eux, n'a pas pris les bonnes décisions pendant son mandat. Les socialistes vont se montrer, de leur côté, comme ceux qui ont préservé l'indexation des salaires et emmené la réforme bancaire. Le PS devient le meilleur ennemi de la N-VA. Elio Di Rupo doit arriver aux élections en position de force s'il veut éviter que la N-VA réussisse à le contourner.

Pourquoi le patronat francophone semble moins uni ?

Il y a, côté francophone, une version libérale plus soft, moins anglo-saxonne et avec un tissu social plus important. Aujourd'hui, il reste très peu de patrons de grande envergure au sud du pays.

aujourd'hui

11:02



Faut-il interdire les spectacles de Dieudonné en Belgique ?

On en parle dans le 11h02 avec **Ludvine Ponciau**.

le livre

Un juge aux sources de l'horreur

Le juge d'instruction Damien Vandermeersch a mené plusieurs commissions rogatoires au Rwanda après le génocide de 1994. Dans un ouvrage qui vient de paraître, il témoigne.

A huit reprises, le juge d'instruction bruxellois Damien Vandermeersch s'est rendu au Rwanda à la tête de commissions rogatoires. Son travail sur le terrain, l'investigation, les interrogatoires ont permis que s'organisent à Bruxelles les premiers procès d'après le génocide, dont le plus médiatisé fut la comparution de deux religieuses, d'un professeur d'université, Vincent Ntezimana, et d'un ancien ministre.

Près de vingt ans après le génocide, le magistrat, devenu aujourd'hui avocat général auprès de la cour de Cassation, n'a rien oublié de l'émotion qui l'étreignit à l'époque. Alors qu'il évoque sa première mission, les souvenirs affluent : « *A Muganza, 20.000 personnes avaient été exhumées. Je me souviens encore des impacts de grenade qui trouaient le toit de l'église, de ces corps d'enfants qui avaient été mutilés à la machette. Une femme portait dans le dos la cicatrice d'une profonde blessure, qui n'avait jamais été recousue. D'une voix fluette, elle me disait : "C'est l'enfant que je portais dans le dos qui a pris le coup de machette, sinon je serais morte..."* »

La mémoire du juge est in-



Vingt ans après, Damien Vandermeersch revient sur le génocide qui a déchiré le Rwanda. © BELGA.

tacte, comme une plaie vive, mais la question est toujours aussi lancinante : « *Comment devient-on génocidaire ?* » C'est pour tenter de trouver une réponse que Damien Vandermeersch a répondu positivement à la proposition de Marc Schmitz, éditeur au Grip (Groupe de recherches et d'information sur la paix et la sécu-

rité) et, en collaboration avec ce dernier, a rédigé un ouvrage éclairant qui, si le sujet n'était aussi grave pourrait aussi s'appeler « le génocide pour les nuls », car il resitue le contexte de l'époque, rappelle les faits et l'histoire et retrace l'étrange démarche d'un magistrat belge soudain plongé au cœur de l'indécible.

Deux décennies plus tard, Vandermeersch se remémore les questions qui le hantaient : « *J'aurais tellement préféré que tous ces gens aient péri de mort naturelle, victimes d'un typhon par exemple... Sans cesse, je me demandais : "Comment un être humain peut-il en arriver là ?" Je savais seulement que toutes ces victimes n'étaient pas le ré-*

sultat d'une "colère spontanée", d'une sorte de chaos incontrôlé, que leur mise à mort avait été systématique et ordonnée... »

L'indignation, la colère n'ont pas leur place dans le travail d'un juge d'instruction. Il s'en est expliqué : « *Le juge doit d'abord écouter toutes ces personnes, voir à quel point la situation est complexe, analyser tous les facteurs et surtout la logique collective qui s'est mise en œuvre...* »

Des choix individuels

Tels qu'énoncés dans le livre, les « facteurs aggravants » sont nombreux : la pauvreté, la pression foncière, le contexte de guerre... mais il y eut aussi un glissement sémantique : désormais l'« ennemi » ce n'était plus seulement le combattant de l'armée adverse, mais les civils tutsis vivant à l'intérieur du Rwanda, les Hutus qui n'entraient pas dans la logique de l'élimination, les adversaires politiques, et finalement tous les « modérés » qui refusaient la logique de la « solution finale ».

Le juge aborde aussi la question des choix individuels : « *Même si une logique collective l'emportait, la question des choix individuels a toujours été posée :*

il y a eu des Justes, des gens qui ont dit non, qui ont refusé de tuer... » Et il rappelle une règle de base : « *Outre la conscience, il y a la loi. Et celle-ci interdit de tuer des femmes, des enfants, des civils non belligérants. L'obéissance aux ordres, si souvent évoquée, a ses limites. La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité numérique, les minorités ont le droit d'être protégées...* »

Embrayant sur le juge d'instruction présentant son ouvrage, le théologien Laurien Ntezimana, qui travaille à Butare avec des victimes comme avec d'anciens tueurs, devait rebondir et poser une autre de ces questions fondamentales que le génocide a laissées sans réponse : « *Qu'avons-nous oublié pour que cet inimmuable soit possible ? N'avons-nous pas oublié, nous Rwandais, qui nous sommes, quelle relation nous unit ?* » ■

COLETTE BRAECKMAN



DAMIEN VANDERMEERSCH
Comment devient-on génocidaire ?
En collaboration avec Marc Schmitz
GRIP, 2013
158 p., 14,90 euros

la carte blanche

D^r Rita Vanobberghen, médecin généraliste à Médecine pour le Peuple (Schaerbeek) et 43 cosignataires, travailleurs de la santé (*)

Lettre ouverte à M^{me} Maggie De Block

Des professionnels de la santé s'adressent à la secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté pour lui faire part de leur désaccord et de leur inquiétude par rapport au dispositif du « plan hiver ». Ils réclament le déploiement d'un vaste plan de soins médicaux pour les sans-abri et les sans-papiers.

A M^{me} D^r De Block
Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration,
à l'Intégration sociale
et à la Lutte contre la pauvreté
Madame la Secrétaire d'Etat,
Chère collègue,

Suite à la lecture de votre appel à l'aide concernant le plan hiver pour les sans-abri, du Samu-social et de Médecins du monde, nous aimerions vous faire part

de notre indignation.

Nous sommes par contre entièrement d'accord avec vous sur deux points : que le plan hiver est plus que nécessaire, et que de nombreuses organisations telles que Médecins du monde font tout leur possible pour trouver une réponse au problème, et méritent donc notre soutien. Mais notre assentiment s'arrête là.

Vous demandez aux médecins de première et deuxième lignes de venir donner gratuitement des consultations pour les sans-abri. Un geste humanitaire et solidaire, dirions-nous. Mais ne serait-il pas préférable de travailler à une solution plus durable ? Peut-être que ces propositions ne relèvent pas de votre terrain d'action, mais pourquoi ne pas faire en sorte que les sans-abri puissent bénéficier d'une mu-

tuelle ? Jusqu'à présent, la première condition pour en obtenir est d'avoir une adresse. Mais serait-ce si difficile de trouver une alternative pour que ces personnes puissent être suivies dans le circuit régulier grâce à une assurance-maladie, et qu'ainsi elles ne dépendent plus de l'accueil d'urgence ?

Si jamais vous pensez que le droit d'avoir une mutuelle pourrait inciter certains à « profiter » du système, nous pouvons encore proposer la carte de santé du CPAS.

L'accès aux soins est alors plus limité (il y a un « gardien » à la porte, qui doit rédiger un réquisitoire) mais, de plus, les personnes vivant en situation illégale en Belgique avec des problèmes médicaux auraient au moins la possibilité de se soi-

gner. Car comme le dit un collègue qui travaille dans un centre ouvert : depuis l'introduction de la politique du « retour volontaire », de plus en plus de gens disparaissent dans l'illégalité.

Au lieu de renvoyer à l'expéditeur 85 millions d'euros de votre budget pour l'asile, vous auriez peut-être pu en utiliser une partie pour mettre en place un vaste système de soins médicaux pour les personnes sans abri ou sans papiers.

Avec des prestataires compétents, qui pourraient en connaissance de cause s'occuper de ces personnes en continu.

Au moins ces gens ne devraient-ils plus rester le soir des heures durant dans une file d'attente, pour finir par être vus par un médecin qui a déjà derrière lui une longue journée de travail.

Ce médecin, bien que plein de bonne volonté, n'est pas formé aux soins particuliers que nécessite le suivi correct des sans-abri, n'a pas une vision d'ensemble de tous les problèmes, et termine souvent cette journée avec un sentiment d'impuissance.

Madame la Secrétaire d'Etat,
Chère collègue,

Nous sommes fatigués de devoir compenser votre politique défaillante. Et comme vous paraissiez cependant intéressée par l'expérience sur le terrain, nous vous invitons volontiers à nous accompagner un soir lors de nos consultations à l'église du Béguinage. Elle est occupée par des familles entières d'Afghans que vous voulez renvoyer dans un pays en guerre...

Avec nos sentiments les meilleurs. ■

(*) D^r Dirk Van Duppen, D^r Tine Duchaussoit, D^r Maximilien Kutnowski, D^r Mie Branders, Prof. Fred Louckx, D^r Harrie Dewitte, D^r Sofie Merckx, D^r Stephanie De Maesschalck, D^r Vincent Janssens, D^r Jo Hertogen, D^r Freddy Merckx, Janneke Ronse, Xavier Patti, D^r Marion Dietrich, D^r Jan Baeckelandt, D^r Jan Cools, D^r Ilke Cabus, D^r Myriam Ajaji, D^r Evy Lenaerts, D^r Jasmin Peeters, D^r Erik Vanobberghen, Jitske Eekman, Belinda Chiarada, Patricia Hellemans, Jan Loeckx, D^r Johan Vandepaer, D^r Geert Asman, D^r Filip Vanderoost, D^r Céline Mendels Flandre, D^r Sofie Blancke, D^r Selwa Othman, D^r Heleen Aerts, D^r Bart Ostyn, D^r Frans Vanacoleyn, D^r Leen Vermeulen, Éva Meeüs, D^r Hanne Bosselaers, D^r Roland Vanacker, D^r Nathalie Vanbeylen, D^r Eric Huffkens, D^r Claire Geraets, D^r Nele Vandenbempt, Nadia Gille.